



Carrefour: la concertation sociale, ça fonctionne

La concertation sociale, ça fonctionne. Ce qui, ce début d'année encore, était pressenti pour devenir un bain de sang, s'est transformé, grâce aux négociations entre syndicats et direction, en un plan de départs volontaires.

Solution convient à chacun d'entre vous

Nous, les représentants du Syndicat libéral chez Carrefour, espérons que cette solution convient à chacun d'entre vous. Voici les principaux points des éléments qui ont changé résumés en quelques mots, c'est ce que nous avons pu obtenir pour vous :

Situation au 28 janvier	Aujourd'hui
+ de 1200 licenciements	<1000 départs volontaires
Polyvalence au quotidien pour tous les travailleurs	Trois équipes polyvalentes composées d'une vingtaine de volontaires + les nouveaux + sera négocié en 2020
Fermeture des magasins de Genk et Belle-Ile	Une nouvelle localisation pour Genk Belle-Ile est transformé en market
Réduction du magasin de Turnhout	Turnhout est conservé tel quel
Transformation des magasins de Westerlo, Haine Sainte-Pierre et Brugge Sint-Kruis en markets avec forte réduction du personnel	Ces magasins sont toujours transformés, mais la réduction du personnel sera moindre.

Et ce n'est pas tout

- Sécurité d'emploi garantie jusqu'en 2022 ;
- Les travailleurs de + de 56 ans peuvent partir en RCC (ancienne-prépension) ;
- Les travailleurs de + de 55 ans peuvent bénéficier d'un crédit-temps ;
- Si, dans les magasins concernés ou au siège social, des départs devaient encore être nécessaires, cette réduction se ferait sur base de départs volontaires ;
- Il sera possible de changer de magasin ou de service via des mutations internes ;
- Les travailleurs qui entrent dans une équipe polyvalente reçoivent un bonus financier et une réduction d'heures.
- ... et bien d'autres choses encore !

Maintenant que nous avons cet accord, nous espérons que toutes les parties (internes et externes) feront preuve de bon sens et appliqueront ce qui a été convenu comme cela a été convenu, de manière à ce que, grâce cette solution qui a été négociée, le plan puisse être mis en pratique de la façon la plus douce possible.

Nous espérons que chacun pourra s'y retrouver, et que cette solution est adaptée à chacun d'entre vous. Si vous avez des questions ou que vous souhaitez consulter le plan dans son intégralité, n'hésitez pas à contacter votre délégué CGSLB.

Nous vous souhaitons bonne chance pour la période à venir et de très bonnes vacances. Nous tenons également à vous vivement remercier pour l'aide que vous nous avez apportée ces derniers mois !

Plus info

Tom Van Droogenbroeck 0474/770271 (Responsable national de Carrefour)

Stijn Vandercruysse 0497/646278 (Responsable sectoriel national du Commerce)

Coordonnées (en majuscules s.v.p.)

nom		prénom	
rue		code postal	commune
n° registre nat. (dos de la carte d’identité)		sexe <input type="radio"/> homme <input type="radio"/> femme	
		date de naissance	
nationalité		langue <input type="radio"/> français <input type="radio"/> néerlandais	
état civil		nom partenaire	
compte en banque IBAN		BIC	
tél.		gsm	
e-mail privé		e-mail travail	

Affiliation syndicale

je souhaite m’affilier dans la zone où j’habite je travaille

à inscrire à partir du	venant de la <input type="radio"/> CSC <input type="radio"/> FGFB <input type="radio"/> CGSLB <input type="radio"/> nouvel affilié
y affilié depuis le	jusqu’au (joindre l’attestation s.v.p.)

Renseignements Professionnels

nom employeur

adresse	
en service à partir du	
commission paritaire	secteur entreprise
<input type="radio"/> ouvrier <input type="radio"/> employé <input type="radio"/> cadre	numéro d’entreprise
temps plein <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non si non, je travailleh./semaine	temps pleinh./semaine
<input type="radio"/> chômage complet <input type="radio"/> étudiant <input type="radio"/> autre	signature affilié(e)
zone	
secrétariat	

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

numéro de compte

IBAN

BIC

nom affilié (si autre que débiteur)

fait à signature

le

DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB
 identifiant créancier : BE66 007 0850330011
 adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, Belgique

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d’affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d’arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.